

# Les ruptures de contrat d'apprentissage



**24 610 contrats d'apprentissage** ont été signés de juin 2017 à juin 2018 dans la Région Grand Est ;  
sur ces contrats, **6 227 ruptures ont été observées** (de juin 2017 à mars 2019) → **25,3% de ruptures de contrat** dont :

## Taux de rupture :

### par niveau :

- V : 33,7%
- III : 19,8%
- IV : 24,1%
- II-I : 10%

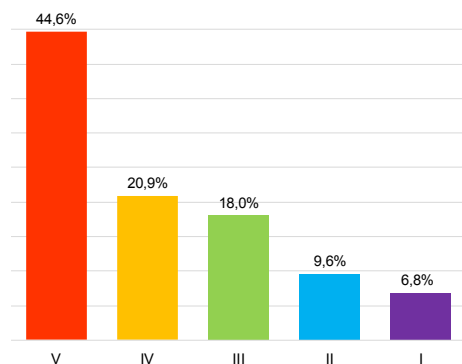
### par secteur :

- production : 25,2%
- services : 25,9%

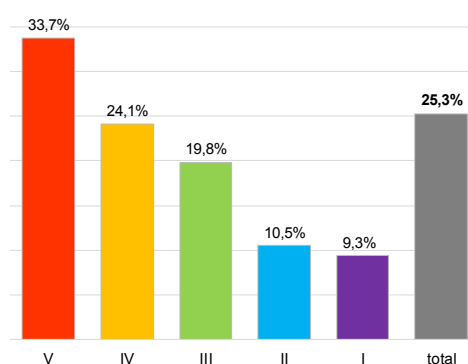
## Les contrats sont principalement rompus :

- entre 3 et 6 mois : 29%;
- entre 12 et 16 mois : 34%
- et **2/3 se font de commun accord (64,5%)**

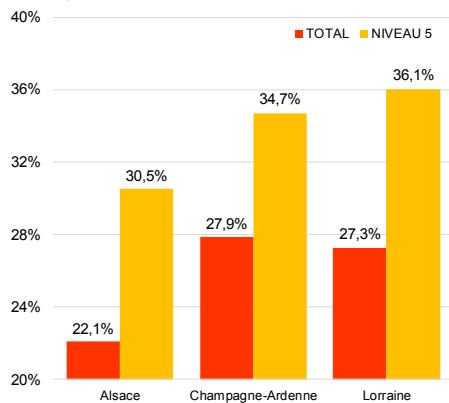
[1] Part des contrats signés selon le niveau de formation



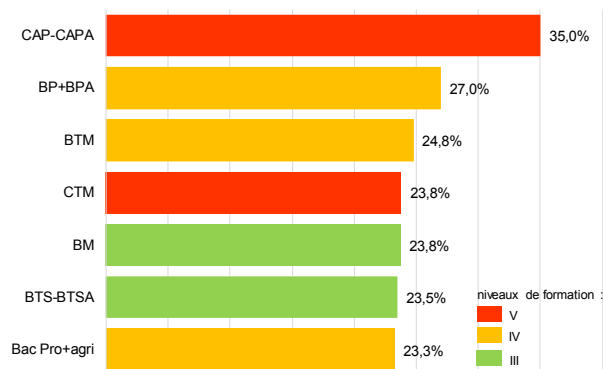
[2] Taux de ruptures par niveau de formation



[4] Les ruptures selon la localisation de la formation



[3] Les principaux diplômes concernés par les ruptures



## Définitions :

Le taux de rupture de contrat est calculé à partir d'une cohorte d'apprentis observée de la date de signature jusqu'à son échéance (rupture de contrat, fin de contrat).

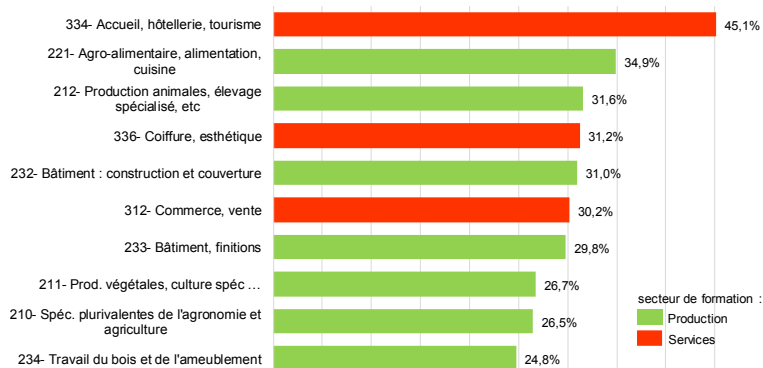
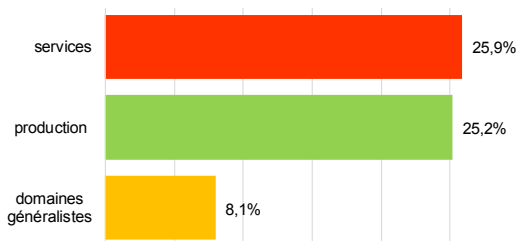
Le contrat d'apprentissage est un **contrat de travail** signé entre un jeune de 16 à 25 ans et l'entreprise d'accueil. La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation. Elle peut varier entre un et trois ans, selon le diplôme préparé : 2 ans pour un CAP, 3 ans pour un bac pro, etc. Elle peut être de 4 ans pour les apprentis handicapés.

Ce contrat de travail lie un employeur et un apprenti. L'apprenti travaille pour l'employeur et pour cela il perçoit un salaire.

Source : Ministère de l'Éducation nationale

[6] Les 10 groupes de formation enregistrant le taux de ruptures les plus importants

[5] Les ruptures de contrat selon le secteur de formation

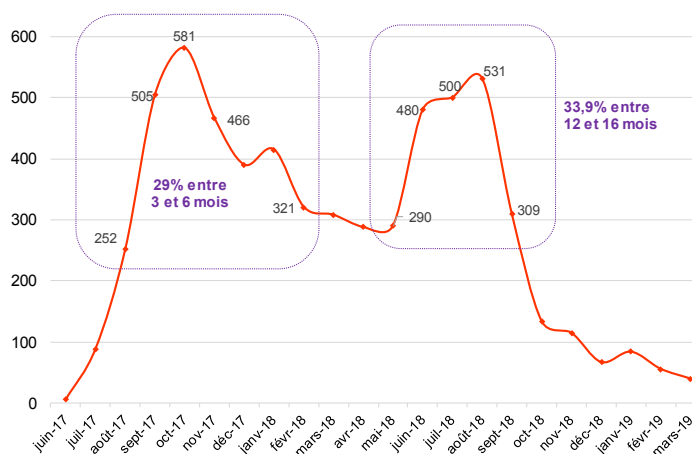


NB : nombre de contrats signés supérieurs à 100

[7] Les formations les plus impactées par les ruptures (nombre de contrats signés supérieurs à 100)

formations	%	nombre	
		contrats signés	ruptures
CAP Commercialisation et services en hotel-café-restaurant	53,5%	626	335
CAP restaurant	46,2%	117	54
CAP Cuisine	45,5%	1086	510
CAP Esthétique cosmétique parfumerie	44,9%	118	53
CAP Employé de vente spécialisé option A : produits alimentaires	42,8%	767	328
CAP Plâtrier-plaquiste	38,3%	141	54
CAP Employé de vente spécialisé option B : produits d'équipements courants	37,3%	295	110
CAP Couvreur	36,5%	170	62
CAP Pâtissier	36,4%	813	296
CAP Charpentier bois	34,9%	106	37
CAP Peintre-applicateur de revêtement	34,7%	236	82
CAP Boucher	34,0%	250	85

[8] Le nombre de ruptures selon le mois



Source : OREF Grand Est

OREF Grand Est - Tél. 03 88 15 66 08

Web : [oref.grandest.fr](http://oref.grandest.fr) / Twitter : @orefgrandest

Siège Région Grand Est, 1 place Adrien Zeller  
67070 STRASBOURG Cedex

Hôtel de Région, 5 rue de Jéricho – CS70441  
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex

Hôtel de Région, Site de Metz—Lycée Schuman  
4, rue Monseigneur Pelt - BP 45138 57074 METZ Cedex 03

